

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 23 mai 2024

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- Approuve la demande de subvention à la Région pour la construction de la micro-crèche
- Autorise le maire à lancer l'appel d'offres pour la construction de la micro-crèche
- Approuve le tarif de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024
- Approuve le tarif de la garderie périscolaire au 1^{er} septembre 2024
- Approuve la rapport 2023 SIEMLY : Prix et qualité de l'assainissement collectif
- Approuve l'adhésion de la commune d'Epercieux-St-Paul au SIEMLY
- Approuve le rapport 2023 de l'assainissement collectif
- Approuve la convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés
- Approuve la demande de subvention au FEDER pour la construction du city-stade
- Approuve la demande de subvention à la Région pour la construction du city-stade

Le Maire
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance
Edouard PONCET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

N° 2405001

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE LA REGION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'une micro-crèche.

Le montant des travaux est estimé à 813 900 € hors taxes (y compris maîtrise d'œuvre et acquisition foncière). Il propose de solliciter la Région pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 125 000 €.

Le conseil municipal, par le vote de 12 voix pour :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 125 000 € auprès de la Région,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces demandes de subventions.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Édouard PONCET.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

N° 2405002

OBJET : DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de construction d'une micro-crèche rue du Riou pouvant accueillir 12 enfants + 2 places « d'urgence ». Un permis de construire sera déposé.

Montant prévisionnel du marché : Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 635 000 € HT qui concerne les travaux, équipements, stationnement, et clôture de l'enceinte. Le coût n'intègre pas la maîtrise d'œuvre, les raccordements, le mobilier intérieur et extérieur.

Procédure envisagée : M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Cadre juridique : Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre de la construction d'une micro-crèche.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif
- D'autoriser à signer l'arrêté du permis de construire déposé au nom de la commune.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-21420065-120240523-2405002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

N° 2405003

OBJET : TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

En raison de l'augmentation des charges liées à la restauration scolaire, il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de la restauration à compter du 1^{er} septembre 2024.

Conformément au décret 2006-753 du 29/06/2006, le prix du repas fixé pour les enfants est inférieur au coût résultant des charges supportées au titre de la restauration.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

	TARIF 01/09/2024
TARIF REPAS ENFANT	4.00
TARIF REPAS ADULTE EMPLOYE	4.00
TARIF REPAS ADULTE ENSEIGNANT	5.00

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Édouard Poncet', is written over the text of the secretary of the meeting.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECO, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWSIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE, Christophe GERARD

N° 2405004

OBJET : TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire en fonction des coûts de fonctionnement liés au personnel et à l'intervention d'éducateurs sportifs,

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif suivant à partir du 1^{er} septembre 2024 :

- 7h30-8h30 : 1.40 €
- 16h30-17h30 : 1.40 €
- 17h30-18h30 : 1.40 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Édouard Poncet', written over a faint circular stamp.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405005

OBJET : RAPPORT 2023 PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Selon l'article L 1411-13 du CGCT, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les détails techniques et financiers du rapport 2023 du SIEMLY sur le prix et la qualité de l'eau potable.
Il propose au conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le conseil municipal, 12 voix pour,

Adopte le rapport annuel 2023 du syndicat des eaux SIEMLY sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Edouard PONCET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20240523-2405005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405006

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL ET APPROBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AU STATUTS DU SIMELY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire

- ✓ **25 Communes :** Bussières, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, **Epercieux-Saint-Paul**, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 22 mars 2024 :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.
- **PREND ACTE** que l'adhésion de la Commune d'Epercieux-Saint-Paul sera effective à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ, Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405007

OBJET : RAPPORT 2023 PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire présente ce rapport qui est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services-eaufrance.fr).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce rapport 2023 sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2023

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405008

OBJET : CONVENTION DE SOUTIEN AVEC CITEO POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

Monsieur le Maire expose :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citéo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

Une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été élaborée.

La Collectivité assure des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer ladite Convention avec Citéo.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

DELIBERE

Article 1^{er} : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo, pour la période du 23 mai 2024 au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Édouard PONCET.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405009

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CITY-STADE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un City-stade.

Le montant des travaux est estimé à 102 103,00 € hors taxes comprenant :

- Terrassement : 16 228 € HT
- Aménagement : 85 875 € HT

Il propose de solliciter une subvention à l'Union Européenne au titre du FEDER.

Le conseil municipal, par le vote de 13 voix pour :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du FEDER,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME

Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Édouard PONCET

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT donne pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Joëlle BAYARD, Lorène GRANGE

N° 2405010

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR AMÉNAGEMENT D'UN CITY-STADE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un City-stade.

Le montant des travaux est estimé à 102 103,00 € hors taxes comprenant :

- Terrassement : 16 228 € HT
- Aménagement : 85 875 € HT

Il propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

Le conseil municipal, par le vote de 13 voix pour :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 20 000 € auprès de la Région ARA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 23 mai 2024

Le Maire,
Christophe GUILLARME



Le secrétaire de séance,
Édouard PONCET